



Dossier : Demande de permis d'urbanisme pour la régularisation du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe sis Avenue de Sellier de Moranville n° 91

Date : 08/10/2021

**NOTE EXPLICATIVE** en complément de la note explicative du 25/06/2020

- 1) Réponse au point n° 6 du Rapport du Siamu du 09/09/2021 portant référence : T.1980.5215/27/DX/cp :  
« En l'absence d'un ascenseur spécifique PMR, seules les personnes handicapées du centre pour autiste capables d'évacuer les bâtiments en empruntant les escaliers peuvent y être admises. »  
« Dan le cas contraire, il est nécessaire de mettre en place un ascenseur spécifique pour PMR ou de transférer ce centre au niveau du rez-de-chaussée dit supérieur (+R). »

Le niveau 4 est occupé dans l'aile gauche par l'association « Intermaide » qui accueille des personnes atteintes d'autisme.

L'association ne traite pas de cas lourd mais permet l'accueil entre 3 et 6 personnes ne se déplaçant pas de manière autonome. Actuellement 1 seul patient se déplacé en fauteuil roulant.

Le bâtiment est équipé de trois ascenseurs numéroté A, B et C.

L'ascenseur n° C permet le déplacement à l'origine d'un lit d'hôpital et est toujours en fonctionnement aujourd'hui (largeur cabine intérieure : 1,20 m sur plus de 2,00 m de profondeur) pour permettre le déplacement si nécessaire. L'ascenseur est équipé d'un appel centralisé.

- 2) Nombre d'emplacement voiture non couvert.

Une place PMR a été rajoutée entre l'introduction du permis d'urbanisme et l'introduction du rapport d'incidence. Elle se situe à côté de celle existante devant l'entrée principale côté avenue de Sellier de Moranville.

Il y a 34 places de parking au total dont 2 PMR. (Voir plan PL-P&V 01/01)

- 3) Nombre d'emplacement vélos.

Il existe actuellement 6 emplacements de stationnement pour vélos. Ils se situent à gauche du parking voitures devant l'entrée principale supérieure. Deux places supplémentaires seront rajoutées à cet endroit. Des places de stationnement supplémentaires seront également aménagées devant l'entrée principale supérieure côté avenue de Sellier de Moranville.

De part et d'autre de l'entrée, 16 places seront couvertes. Cet endroit profite déjà d'une protection de par le balcon de l'étage 1. Cette élévation étant orientée Est, les emplacements sont protégés des pluies battantes. (Voir plan PL-P&V 01/01).

La zone de recul permettra l'emplacement de vélos cargo (notamment pour les parents venant déposer leurs enfants à la crèche).

Des arceaux supplémentaires pour l'emplacement de 10 vélos seront aussi rajouter à côté de l'entrée inférieure. Le nombre total d'emplacement sera de 34 plus la zone pour les vélos cargo. (Voir plan PL-P&V 01/01).

- 4) Occupation de l'étage 3 et partiellement de l'étage 4 (aile de droite) actuellement vides.

Ces étages sont les mêmes que ceux des étages inférieurs 1 et 2.

Ils seront à terme occupés par le CPAS en extension de leurs bureaux.



**Dossier : Demande de permis d'urbanisme pour la régularisation du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe sis Avenue de Sellier de Moranville n° 91**

**Date : 08/10/2021**

**NOTE EXPLICATIVE en complément de la note explicative du 25/06/2020**

- 1) Réponse au point n° 6 du Rapport du Siamu du 09/09/2021 portant référence : T.1980.5215/27/DX/cp :  
« En l'absence d'un ascenseur spécifique PMR, seules les personnes handicapées du centre pour autiste capables d'évacuer les bâtiments en empruntant les escaliers peuvent y être admises. »  
« Dan le cas contraire, il est nécessaire de mettre en place un ascenseur spécifique pour PMR ou de transférer ce centre au niveau du rez-de-chaussée dit supérieur (+R). »

Le niveau 4 est occupé dans l'aile gauche par l'association « Intermaide » qui accueille des personnes atteintes d'autisme.

L'association ne traite pas de cas lourd mais permet l'accueil entre 3 et 6 personnes ne se déplaçant pas de manière autonome. Actuellement 1 seul patient se déplacé en fauteuil roulant.

Le bâtiment est équipé de trois ascenseurs numéroté A, B et C.

L'ascenseur n° C permet le déplacement à l'origine d'un lit d'hôpital et est toujours en fonctionnement aujourd'hui (largeur cabine intérieure : 1,20 m sur plus de 2,00 m de profondeur) pour permettre le déplacement si nécessaire. L'ascenseur est équipé d'un appel centralisé.

- 2) Nombre d'emplacement voiture non couvert.

Une place PMR a été rajoutée entre l'introduction du permis d'urbanisme et l'introduction du rapport d'incidence. Elle se situe à côté de celle existante devant l'entrée principale côté avenue de Sellier de Moranville.

Il y a 34 places de parking au total dont 2 PMR. (Voir plan PL-P&V 01/01)

- 3) Nombre d'emplacement vélos.

Il existe actuellement 6 emplacements de stationnement pour vélos. Ils se situent à gauche du parking voitures devant l'entrée principale supérieure. Deux places supplémentaires seront rajoutées à cet endroit. Des places de stationnement supplémentaires seront également aménagées devant l'entrée principale supérieure côté avenue de Sellier de Moranville.

De part et d'autre de l'entrée, 16 places seront couvertes. Cet endroit profite déjà d'une protection de par le balcon de l'étage 1. Cette élévation étant orientée Est, les emplacements sont protégés des pluies battantes. (Voir plan PL-P&V 01/01).

La zone de recul permettra l'emplacement de vélos cargo (notamment pour les parents venant déposer leurs enfants à la crèche).

Des arceaux supplémentaires pour l'emplacement de 10 vélos seront aussi rajouter à côté de l'entrée inférieure. Le nombre total d'emplacement sera de 34 plus la zone pour les vélos cargo. (Voir plan PL-P&V 01/01).

- 4) Occupation de l'étage 3 et partiellement de l'étage 4 (aile de droite) actuellement vides.

Ces étages sont les mêmes que ceux des étages inférieurs 1 et 2.

Ils seront à terme occupés par le CPAS en extension de leurs bureaux.



Dossier : Demande de permis d'urbanisme pour la régularisation du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe sis Avenue de Sellier de Moranville n° 91

Date : 08/10/2021

**NOTE EXPLICATIVE** en complément de la note explicative du 25/06/2020

- 1) Réponse au point n° 6 du Rapport du Siamu du 09/09/2021 portant référence : T.1980.5215/27/DX/cp :  
« En l'absence d'un ascenseur spécifique PMR, seules les personnes handicapées du centre pour autiste capables d'évacuer les bâtiments en empruntant les escaliers peuvent y être admises. »  
« Dan le cas contraire, il est nécessaire de mettre en place un ascenseur spécifique pour PMR ou de transférer ce centre au niveau du rez-de-chaussée dit supérieur (+R). »

Le niveau 4 est occupé dans l'aile gauche par l'association « Intermaide » qui accueille des personnes atteintes d'autisme.

L'association ne traite pas de cas lourd mais permet l'accueil entre 3 et 6 personnes ne se déplaçant pas de manière autonome. Actuellement 1 seul patient se déplacé en fauteuil roulant.

Le bâtiment est équipé de trois ascenseurs numéroté A, B et C.

L'ascenseur n° C permet le déplacement à l'origine d'un lit d'hôpital et est toujours en fonctionnement aujourd'hui (largeur cabine intérieure : 1,20 m sur plus de 2,00 m de profondeur) pour permettre le déplacement si nécessaire. L'ascenseur est équipé d'un appel centralisé.

- 2) Nombre d'emplacement voiture non couvert.

Une place PMR a été rajoutée entre l'introduction du permis d'urbanisme et l'introduction du rapport d'incidence. Elle se situe à côté de celle existante devant l'entrée principale côté avenue de Sellier de Moranville.

Il y a 34 places de parking au total dont 2 PMR. (Voir plan PL-P&V 01/01)

- 3) Nombre d'emplacement vélos.

Il existe actuellement 6 emplacements de stationnement pour vélos. Ils se situent à gauche du parking voitures devant l'entrée principale supérieure. Deux places supplémentaires seront rajoutées à cet endroit. Des places de stationnement supplémentaires seront également aménagées devant l'entrée principale supérieure côté avenue de Sellier de Moranville.

De part et d'autre de l'entrée, 16 places seront couvertes. Cet endroit profite déjà d'une protection de par le balcon de l'étage 1. Cette élévation étant orientée Est, les emplacements sont protégés des pluies battantes. (Voir plan PL-P&V 01/01).

La zone de recul permettra l'emplacement de vélos cargo (notamment pour les parents venant déposer leurs enfants à la crèche).

Des arceaux supplémentaires pour l'emplacement de 10 vélos seront aussi rajouter à côté de l'entrée inférieure. Le nombre total d'emplacement sera de 34 plus la zone pour les vélos cargo. (Voir plan PL-P&V 01/01).

- 4) Occupation de l'étage 3 et partiellement de l'étage 4 (aile de droite) actuellement vides.

Ces étages sont les mêmes que ceux des étages inférieurs 1 et 2.

Ils seront à terme occupés par le CPAS en extension de leurs bureaux.



Dossier : Demande de permis d'urbanisme pour la régularisation du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe sis Avenue de Sellier de Moranville n° 91

Date : 08/10/2021

**NOTE EXPLICATIVE** en complément de la note explicative du 25/06/2020

- 1) Réponse au point n° 6 du Rapport du Siamu du 09/09/2021 portant référence : T.1980.5215/27/DX/cp :  
« En l'absence d'un ascenseur spécifique PMR, seules les personnes handicapées du centre pour autiste capables d'évacuer les bâtiments en empruntant les escaliers peuvent y être admises. »  
« Dan le cas contraire, il est nécessaire de mettre en place un ascenseur spécifique pour PMR ou de transférer ce centre au niveau du rez-de-chaussée dit supérieur (+R). »

Le niveau 4 est occupé dans l'aile gauche par l'association « Intermaide » qui accueille des personnes atteintes d'autisme.

L'association ne traite pas de cas lourd mais permet l'accueil entre 3 et 6 personnes ne se déplaçant pas de manière autonome. Actuellement 1 seul patient se déplacé en fauteuil roulant.

Le bâtiment est équipé de trois ascenseurs numéroté A, B et C.

L'ascenseur n° C permet le déplacement à l'origine d'un lit d'hôpital et est toujours en fonctionnement aujourd'hui (largeur cabine intérieure : 1,20 m sur plus de 2,00 m de profondeur) pour permettre le déplacement si nécessaire. L'ascenseur est équipé d'un appel centralisé.

- 2) Nombre d'emplacement voiture non couvert.

Une place PMR a été rajoutée entre l'introduction du permis d'urbanisme et l'introduction du rapport d'incidence. Elle se situe à côté de celle existante devant l'entrée principale côté avenue de Sellier de Moranville.

Il y a 34 places de parking au total dont 2 PMR. (Voir plan PL-P&V 01/01)

- 3) Nombre d'emplacement vélos.

Il existe actuellement 6 emplacements de stationnement pour vélos. Ils se situent à gauche du parking voitures devant l'entrée principale supérieure. Deux places supplémentaires seront rajoutées à cet endroit. Des places de stationnement supplémentaires seront également aménagées devant l'entrée principale supérieure côté avenue de Sellier de Moranville.

De part et d'autre de l'entrée, 16 places seront couvertes. Cet endroit profite déjà d'une protection de par le balcon de l'étage 1. Cette élévation étant orientée Est, les emplacements sont protégés des pluies battantes. (Voir plan PL-P&V 01/01).

La zone de recul permettra l'emplacement de vélos cargo (notamment pour les parents venant déposer leurs enfants à la crèche).

Des arceaux supplémentaires pour l'emplacement de 10 vélos seront aussi rajouter à côté de l'entrée inférieure. Le nombre total d'emplacement sera de 34 plus la zone pour les vélos cargo. (Voir plan PL-P&V 01/01).

- 4) Occupation de l'étage 3 et partiellement de l'étage 4 (aile de droite) actuellement vides.

Ces étages sont les mêmes que ceux des étages inférieurs 1 et 2.

Ils seront à terme occupés par le CPAS en extension de leurs bureaux.